



**DATE DE PUBLICATION : 1<sup>er</sup> août 2017**

François VILLEROY DE GALHAU, gouverneur,

Vu le code monétaire et financier, notamment l'article L 612-8-1.I.4°,

DECIDE

Article 1er : M. Denis BEAU, sous-gouverneur, est désigné comme membre du collège de résolution de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Registre de publication officiel de la Banque de France.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> août 2017

François VILLEROY DE GALHAU